

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Objet :

PROCEDURE BIEN
VACANT ET SANS MAITRE
Parcelle Section C n° 0675

N° : D - 2024 - 09 - 09 - 08

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Claude VIDAL à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Jean-François GUIBBERT, M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, Mme Agnès TOMASO à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Laure GIMENO à M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Françoise CRASSOUS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il conviendrait de lancer une procédure de « biens vacants sans maître » afin de transférer dans le domaine communal la parcelle cadastrée section C n° 0675, située Rue du Bouleau laissée en l'état d'abandon suite au décès de leur propriétaire et l'absence d'héritiers.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 7 procurations,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et,

L'AUTORISE à lancer la procédure de biens vacants et sans maître à l'encontre du bien ci-dessus désigné ainsi qu'à signer toute pièce technique, administrative ou financière nécessaire à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN



Jean-François GUIBBERT

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **11 SEP. 2024**
Et publication ou notification
Du
Le Maire : **13 SEP. 2024**

